# COMPTE-RENDU DES SÉANCES
## DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

### SÉANCE DU 11 JANVIER 1947.

Président : M. J. Toutain.

**Membres présents**. — MM. J. Andrieu, R. Bayer, J. Bayet, A. Bourgery, G. de Boussineau, P. Boyancé, L. Cohn, P. Cornu, P. Courcelle, G. Dumézil, J. Dumoulin, R. Durand, M. Durry, P.-M. Duval, A. Ernout, Mlle A. Freté, MM. J. Gagnepain, M. Gautreau, V. Georgiev, L. Gerschel, Mlles A. Guillemin, J. Hatinguais, MM. A. Haury, N. I. Herescu, J. Heurgon, R. P. M. Hubert, MM. R. Jumeau, E. Lajti, R. Lebègue, G. Le Bras, M. Lemosse, H. Lévy-Bruhl, C. Margueron, J. Marouzeau, P. Meile, Mme H. Michel-Lévy, MM. R. Monier, J. Nuchelmans, G.-H. Pagès, A. Pampu, J. Perret, Mgr L. Pichard, MM. G. Redard, J. Reinach, Ch. Samaran, R. Sindou, Stavro-Stavri, Mlle A. Tachauer, Mme J. Toutain, MM. J. Toutain, A. Vernet, Mlle J. Vielliard, M. A. Yon.

**Communications du Bureau.**

M. Marouzeau rend compte très brièvement de son voyage de décembre en Hollande, où il a été appelé pour des conférences dans les cinq Universités. Il a eu la joie de reprendre contact avec de nombreux collègues latinistes, en particulier sous les auspices du « Klassiek Verbond ».

Il est heureux de saluer à cette séance divers membres de province et de l'étranger, en particulier des étudiants boursiers de plusieurs pays.

Il fournit, de la part de M. Ch. Favez, président du Groupe romand, quelques indications sur le voyage projeté à Lausanne pour les vacances de Pentecôte.

Il fait part du décès récent de M. M. Ponchont, un des plus anciens membres de la Société, professeur aimé et savant réputé dont on a pu apprécier en particulier la collaboration à la Collection G. Budé.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. A. Ernout, analysant l'étude que M. B. Axelson vient de

publier sur *les mots non poétiques en latin*, expose la méthode suivie par l'auteur et les résultats neufs qu'elle apporte, en étudiant l'aspect négatif d'un problème qu'on est habitué à considérer sous son aspect positif. Il met en garde, toutefois, sur les conclusions trop absolues que l'auteur tire des statistiques qu'il établit, et notamment il discute la tendance à considérer comme prosaïques ou vulgaires certains mots que la langue poétique — et par langue poétique, il faut entendre surtout la langue de l'épopée — n'admet pas, ou n'emploie que rarement. Il montre par des exemples qu'on ne saurait refuser l'épithète de poétique à un mot tel que *praesidium* (Hor. Carm. 1, 1, 2), bien que le mot, en dehors de Lucrèce, ne se retrouve pas chez les poètes ; que ce qui différencie *pulcher* de *formōsus*, ce n'est pas que le premier soit noble, et le second trivial, mais que *pulcher* est une épithète au sens large, assez imprécis, convenant aussi bien à la beauté morale qu'à la beauté physique, tandis que *formōsus*, adjectif nouveau venu en latin, exprime surtout le côté physique et plastique de la beauté : ce sont deux conceptions qui s'opposent, non deux degrés dans la hiérarchie.

Il souligne la tendance du vocabulaire à se renouveler, à substituer à des expressions vieillies et banalisées des vocables neufs, de sens affectif et concret. Enfin, il indique que le mot n'est qu'un élément, peut-être pas le plus important, du concept « poésie », qu'un mot peut perdre très vite son caractère noble ou expressif, et que les chiffres des statistiques ne sont valables qu'à condition d'être interprétés.

— Quelques observations sont présentées par M. Marouzeau, qui souhaite que, comme complément à la stylistique, soit abordée enfin l'étude systématique des éléments et des procédés qui sont à la base d'une poétique scientifiquement conçue.

II. — M. H. Lévy-Bruhl signale qu'un *Institut de Droit romain* vient d'être créé par l'Université de Paris. Inauguré le 20 décembre 1946, il commencera ses travaux à la mi-février 1947 et siégera provisoirement à la salle de travail de Droit romain à la Faculté de Droit, 12, place du Panthéon.

L'Institut a un champ plus vaste que son nom pourrait le faire croire. Il ne s'occupera pas seulement du droit romain tel qu'il a été pratiqué dans l'antiquité : d'une part, il suivra les destinées du droit romain au moyen âge et, d'autre part, il s'intéressera aux autres droits de l'antiquité : droit grec, droit suméro-accadien, etc... Enfin, il ne se limitera pas aux seuls faits juridiques, mais étendra sa compétence sur toutes les institutions publiques et privées.

Son activité se traduira, d'une part, par des *conférences de travail et d'information*, d'autre part par la publication d'une *Collection d'ouvrages*

*concernant le droit romain ou les droits de l'antiquité* et d'un *Bulletin bibliographique*, qui serait autant que possible critique et analytique.

— M. Ernout demande que, dans les publications de l'Institut, soit faite une place aux traductions de textes juridiques latins. Ces traductions pourront être d'un grand secours pour les latinistes. Appelés souvent à se servir de ces textes, ils aimeraient souvent connaître le sens précis que donnent les techniciens aux termes spécialisés.

— M. Marouzeau rappelle l'intérêt que la Société des Études latines a manifesté depuis sa fondation pour une collaboration entre les latinistes et juristes. Il mentionne, à ce sujet, pour ne citer que les morts, les efforts déployés en ce sens par les regrettés Collinet, Noailles, Nicolau. La création de l'Institut de droit romain donnera à cette collaboration une nouvelle occasion de s'exercer et promet des résultats féconds.

II.

## SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1947.

Président : M. J. Toutain.

**Membres présents**. — MM. J. Andrieu, J. Baratier, H. Bardon, Baud, V. Basanoff, J. Beaujeu, A. Blinkenberg, A. Bourgery, G. de Boussineau, A. Boutemy, M. Burger, O. Chennevelle, L. Cohn, P. Colaclidès, A. Dain, G. Dumézil, J. Dumoulin, R. Durand, M. Durry, A. Fabre, Mlle R. Fournier, M. R. France, Mlle A. Fretté, MM. M. Gautreau, V. Georgescu, B. Georgin, Marco Gomez, Mlle A. Guillemin, MM. Hakamies, N. I. Herescu, J. Heurgon, A. Hubac, Ph. Hubert, J. Imbert, R. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, Mme Michel-Lévy, MM. P. Lévy, R. Machado, Cl. Margueron, Mme L. Margueron, MM. J. Marouzeau, L. de Matos, L. Nougaret, Mme Nougaret, MM. J. Nuchelmans, G. H. Pagès, J. Perret, L. Perrot, Mgr L. Pichard, MM. Raynaud de Lage, G. Redard, J. Reinach, Ch. Samaran, L. Sausy, R. Sindou, Mlle A. Tachauer, MM. Taeymans, J. Toutain, A. Vernet, Mlle J. Vielliard.

**Communications du Bureau.**

M. J. Toutain, président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue la plus cordiale à M. A. Boutemy, représentant d'un pays auquel nous sommes attachés par tant de liens. Sa venue est le symbole des échanges culturels qui se multiplient entre la France et la Belgique.

M. Marouzeau ajoute que la présente séance s'honore de compter plusieurs autres membres étrangers, MM. L. de Matos, R. Machado, M. Burger, G. Redard, N. I. Herescu, V. Georgescu, Taeymans, J. Nu-